

Qu'est-ce que le bicursus Architecte-Ingénieur ? Comment est-on admis ?

Le principe de la formation bicursus architecte-ingénieur (AI) est qu'elle propose en parallèle sur sept ans après le bac les deux formations, dont les cours en doublon ont été supprimés et les stages mutualisés. Pendant les trois premières années, l'étudiant effectue une licence d'architecture pendant laquelle les cours de mathématiques, physique et langues (2^e et 3^e année) sont renforcés et complétés. Puis quatre années sont consacrées au master d'architecture, étalé et spécialisé pour faire place aux enseignements de l'école d'ingénieur, eux-mêmes étalés. (Voir le [programme des études IA*](#) et l'[emploi du temps IA*](#) de 2015-2016.)

A l'issue de ce parcours, l'étudiant obtient deux diplômes (Diplôme d'ingénieur EIVP, Diplôme d'Etat d'architecte), les mêmes que ceux qu'il obtiendrait s'il avait fait indépendamment l'une ou l'autre des deux écoles.

En cas d'échec, un redoublement en cycle Licence (années 1, 2 et 3) et un autre en cycle Master (années 4 à 7) sont possibles, si l'étudiant en fait la demande motivée. A défaut, retour à la formation d'architecte « classique ».

Pourquoi faire un bicursus architecte-ingénieur ?

Nombre de bacheliers scientifiques qui entrent en école d'architecture abandonnent à regret la pratique poussée des sciences, qui n'est pas au cœur de la formation. Dans la vie active d'architecte, ils constatent que des ingénieurs leur dictent souvent une part importante de leurs propres projets sans qu'ils aient les connaissances et la légitimité pour leur répondre. Le bicursus constitue pour ceux-là un investissement utile, pendant et après la formation.

Le développement de cette formation double élargit l'accès aux écoles d'ingénieur partenaires, par une voie différente du concours et de l'admission sur titre classique. Sur un marché du travail très concurrentiel, alors que se multiplient les projets complexes et les études technico-architecturales préalables, disposer des deux diplômes permet une insertion professionnelle plus diversifiée et rapide.

Quel est le plus du bicursus ENSAPLV- EIVP ?

La formation bicursus Ecole Nationale d'Architecture de Paris-La Villette (ENSAPLV) – Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) maintient et développe la pratique du calcul, sans interruption après la Terminale. C'est, à notre connaissance, le seul bicursus en France qui offre non seulement les cinq années de pratique du projet d'architecture, les enseignements en sciences humaines et arts plastiques propres à la formation d'architecte, mais aussi le corpus complet d'ingénierie.

Tout au long de la formation vous êtes formé(e) dans les deux écoles, à la différence de ce qui est pratiqué dans la plupart des autres bicursus. Cela permet le développement d'une véritable double culture. La contrepartie est qu'il faut tenir jusqu'au bout un parcours exigeant pour obtenir les deux diplômes.

Et puis l'EIVP est la seule école à diplômer en génie urbain : ce bicursus fait une place importante à l'urbanisme et la conception des espaces publics.

L'international : Comme pour les étudiants classiques de l'EIVP, un séjour d'au moins deux mois continu à l'étranger est obligatoire pendant la scolarité. Outre les stages d'été et l'exercice de fin d'études, un échange de semestres à certains moments de la scolarité est possible si vous trouvez (nous tâcherons de vous aider) un programme équivalent — associant architecture et ingénierie

urbaine — dans une autre ville. Ces possibilités d'échanges se développent rapidement depuis la mise en place du bicursus en 2010. (Voir [Les bicursus et l'international*](#).)

Inscriptions et frais de scolarité : L'étudiant(e) admis(e) en bicursus s'inscrit administrativement et pédagogiquement à l'EIVP et à l'ENSAPLV, reçoit une carte d'étudiant des deux écoles et bénéficie de l'ensemble des facilités attachées (accès aux restaurants de la Ville de Paris, aux Vélib' par ex.). Les frais de scolarités ne sont payés qu'une fois : à l'ENSAPLV pendant les années 1 à 5 ; à l'EIVP pendant les années 6 et 7. A compter de la quatrième année, où les bicursus intègrent les promotions « classiques », nous vous demanderons également de cotiser pour les associations étudiantes de l'EIVP (80 €). (Voir le détail des [frais d'inscription 2015-2016*](#).)

Conditions d'admissions :

La formation bicursus AI est ouverte aux étudiants qui ont obtenus leur baccalauréat scientifique avec mention (bacheliers de l'année en cours ou antérieure).

NB : L'admission à l'EIVP se fait sous le régime « civil » et non « fonctionnaire » (compte tenu des contraintes actuelles propres à la Ville de Paris, qui rémunère pendant leur scolarité de 3 ans les élèves-ingénieurs « fonctionnaires » en échange d'un exercice de 8 ans minimum dans ses services).

Les modalités de sélection sont les suivantes :

Votre candidature est à déclarer avant le 20 mars sur le site Internet PostBac (indépendamment d'une candidature classique à l'ENSAPLV. Voir : <http://www.admission-postbac.fr>). Votre lettre de motivation devra préciser que vous choisissez l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). En effet, le recrutement a lieu conjointement avec celui des bicursus ENSAPLV-ESTP (Ecole Spéciale des Travaux Publics, située à Cachan). 8 à 10 places sont proposées à l'EIVP (37 à l'ESTP) ; il n'est pas prévu actuellement de passerelles d'une école à l'autre en cours de formation bicursus.

Si votre dossier est retenu, vous passerez mi-mai un entretien d'une vingtaine de minutes avec un jury de sélection constitué d'un représentant de l'école d'architecture de Paris-La Villette et d'un représentant de l'EIVP.

Les résultats des entretiens sont connus quelques jours après. L'admission en bicursus est conjointe à l'EIVP et l'ESTP. Si vous n'êtes pas dans les 8 premiers classés à avoir demandé l'EIVP mais êtes dans les 45 premiers du classement commun, l'ESTP vous sera proposée tout d'abord. Si vous avez accepté et si ultérieurement, suite à un désistement, une place se libère à l'EIVP, elle pourra vous être proposée en fonction de votre rang dans le classement.

Et si je ne suis pas admis(e) ?

Sachez que si vous n'étiez pas pris(e) en bicursus, vous pouvez tenter de vous représenter l'année suivante, à l'issue par exemple d'une première année réussie de classe préparatoire scientifique ou d'une année universitaire de haut niveau dans un domaine en lien avec la construction ou l'aménagement urbain. Vous pouvez également tenter plus tard, par la voie du concours ou de l'admission sur titre après une bonne licence scientifique, une admission par la [filière IA*](#).

Enfin, il reste la possibilité de faire selon vos objectifs, parallèlement à des études d'architecte allongées ou après l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte, un CAP, un BTS ou une formation d'ingénierie, par exemple au CNAM qui propose des horaires compatibles avec un exercice professionnel.

* Ce document est téléchargeable sur la page « Formations/Bicursus » du site de l'EIVP

Contact :

Laurent DUCOURTIEUX
Responsable des bicursus Architecte & Ingénieur
Bureau A 108 - Tél. : 01 76 21 58 90
laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr



Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris

80, rue Rébeval - 75019 Paris
Métro Pyrénées (11), Belleville (2), Buttes-Chaumont (7 bis)
Bus 26 (gare du Nord – Nation)